

DDT du Cher
Service Accompagnement des Territoires
Bureau Droit des Sols et Publicité (BDSP)
6 Place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES

Le 09 août 2024

Dossier n° PC 018 159 24 A0003

Objet : Réponse avec compléments au courrier du 04 juin 2024 concernant le permis de construire pour la centrale solaire au sol sur le territoire de la commune de Nançay

A l'attention de Mme Pigeat

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en 6 exemplaires sur supports numériques, les éléments de réponse au courrier du 04 juin 2024 concernant notre dossier de demande de permis de construire pour le projet de centrale solaire au sol sur le territoire de la commune de Nançay, dont la référence est rappelée ci-dessus.

Le tableau ci-dessous reprend les divers points soulignés dans le courrier et les éléments de réponse :

PC02	Plan complété
PC05	Plan fourni
PC 06-07-08	Photos fournies
Mise en cohérence	Page 270 de l'étude d'impact corrigée (23 922 modules)
Préconisations du SDIS	Voir note jointe
Urbanisme	Une déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme est en cours. Le bureau d'études Planed en a la charge et a transmis à la communauté de communes Sauldre et Sologne une première version des documents en date du 26 juin 2024.

Par ailleurs, pour la suite de la procédure, je vous remercie de prendre en compte la personne qui prend le relais à partir de ce jour : Candy His, Responsable développement Sol, dont les coordonnées sont les suivantes : candy.his@sunr.com et son numéro de téléphone portable : +33 6 15 14 02 82.

Restant à votre disposition pour toute suite à donner,
Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laurence BARDET". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Laurence BARDET
Cheffe de projet développement

NOTE EN RÉPONSE DU POINT CONCERNANT LES PRÉCONISATIONS DU SDIS

CONTEXTE JURIDIQUE

Les modalités des travaux menés en application des obligations légales de débroussaillage mentionnées à l'article L. 310-10 du code forestier sont précisées par l'article 19 de la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023.

L'arrêté du 29 mars 2024 relatif aux OLD (obligations légales de débroussaillage) a été pris en application de l'article sus référencé afin de définir le socle des types de travaux que doivent définir les arrêtés préfectoraux.

Il appartient ainsi aux préfets d'arrêter les modalités de mise en œuvre en fonction de la nature des risques.

Ainsi, le préfet du Cher a pris en date du 05 avril 2024, l'arrêté 2024-0444 portant validation par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) de la doctrine départementale n°3 concernant les règles de sécurité à appliquer lors de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Est annexé à ce dernier le guide doctrinal concernant les règles de sécurité à appliquer lors de l'installation de panneaux photovoltaïques.

DÉMARCHE SUIVIE PAR SUN'R POWER

En juin 2023, Sun'R Power avait contacté le SDIS du Cher au cours de la réalisation du dossier de permis de construire afin de connaître les modalités de mise en œuvre de l'OLD souhaitées par le SDIS et adapter le projet en fonction de ces dernières.

Le parc photovoltaïque a ainsi été prévu en tenant compte des préconisations discutées lors de ces échanges, tout en les adaptant au contexte écologique du site et de ses abords.

Afin de répondre à l'évolution récente des dispositions sécuritaires, Sun'R Power se rapprochera du SDIS, en amont de la construction de la centrale, pour affiner les recommandations en fonction des spécificités du site, comme prévu page 3 du guide (Cf. l'extrait ci-dessous).

Ce document ne constitue qu'un appui à la conception d'installations photovoltaïques. Lors de l'instruction d'un permis de construire ou d'une autorisation d'exploitation, des recommandations différentes peuvent être formulées par le SDIS du Cher en fonction des spécificités du site.

Ces fiches peuvent évoluer en fonction de la réglementation, des préconisations nationales ou des retours d'expériences.